



Cie HERACLES TIR A L'ARC

Siège social : 20, rue Armand

69100 VILLEURBANNE

Salle d'entraînement (septembre-mars) : Boulodrome municipal

17 rue de la Ligne de l'Est

69100 Villeurbanne

Tram T3, arrêt Bel Air- Les Broses

Terrain extérieur : 20 rue Armand 69100 Villeurbanne

FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

Comité Auvergne-Rhône-Alpes

Agrément FFTA N° 0169179

Agrément Jeunesse et Sport N° 69S111 28 mai 75

Etablissement Sportif : 69 ET 000743

tél. : 04 78 84 19 64

mail : contact@arc-villeurbanne.fr

site : www.arc-villeurbanne.fr

Association agréée loi de 1901

N° Préfecture du Rhône : W691068604

FEUILLE D'INSCRIPTION SAISON 2019/ 2020

De l'initiation à la compétition avec des entraîneurs diplômés.

Un matériel performant et évolutif prêté pour les tireurs débutants.

Un terrain de tir extérieur (5 m à 90 mètres) accessible en permanence.

	Cours encadrés	Jour	Horaires
JEUNES	Poussins (nés en 2010 et après) débutants et 2 ^{ème} année : 1 entraînement par semaine	Mercredi	15-16 h 30
	Débutants jeunes B,M,C 1ère année 2 entraînements par semaine	Mercredi Vendredi	16h30-18 h 18h-20 h
	Perfectionnants jeunes P,B,M,C 2 et 3 ^{ème} année 2 entraînements par semaine	Lundi Mercredi	18h-20 h 18h-20 h
	Compétiteurs jeunes B,M,C,J (objectif fita+équipes) 2 entraînements par semaine	Mardi Jeudi	18h-20 h 18h-20 h
ADULTES	Débutants	Vendredi	20h-22 h
	Perfectionnants (2° et 3° année)	Mardi	20h-22 h
	Compétiteurs occasionnels/ tireurs confirmés	Lundi	20h-22 h
	Compétiteurs fita objectifs Ligue	Mercredi	20h-22 h
	Compétiteurs fita équipe D2/niveau national	Jeudi	20h-22 h
	Accès autonome		
	Tir libre en salle (Réservé aux tireurs autonomes) Les tireurs mineurs doivent se signaler à l'entraîneur du club dès leur arrivée	Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	18h – 22 h 20h – 22 h 16h – 22 h 20h – 22 h 18h – 22 h

Toute personne (licenciée ou cotisante) non à jour des paiements et du certificat médical dus au club au 31 octobre 2019 ne sera plus acceptée sur le pas de tir.

Vous présenterez en compétition votre licence via votre Smartphone ou une édition papier. Attention, une pièce d'identité peut vous être demandée par l'organisateur de la compétition.

La Compagnie Héraclès de Villeurbanne est une association loi de 1901, dédiée à la pratique sportive du tir à l'arc. Découvrir, progresser, s'entraîner, réussir en compétition, voilà ce qui réunit ceux qui adhèrent au club. Mener à bien ce projet de club nécessite de la part de chaque adhérent un don de son temps et de ses compétences pour assurer la vie quotidienne et la convivialité du club. Vous serez donc sollicités pour participer à différentes organisations. Adhérer, c'est aussi accepter cet investissement. Merci à tous de votre implication.



COUPON A REMETTRE lors de votre inscription (pour les anciens licenciés avec demande de renouvellement envoyée par FFTA) :

Pièces obligatoires pour prise en compte du dossier : certificat médical + chèque + photo numérisée
Photo à déposer sur votre page personnelle du site FFTA après la prise de licence

NOM : N° Licence :
 Prénom : TYPE arc : classique / poulies / autre
 TIR : cible ou parcours

1ère inscription renouvellement transfert : club précédent **(Rayer les mentions inutiles)**

Adresse :
 Code postal et Ville : Nationalité :
 Date de naissance : ... / ... / ... Sexe (M/F) :
 Profession : Téléphone fixe :
 Mobile :

E-Mail : (Obligatoire pour recevoir la licence dématérialisée)
 Les informations du club sont transmises par mail. Je m'engage à les consulter et y répondre si nécessaire.

Date certificat médical : ... / ... / (à fournir à l'inscription) (moins d'un an pour une première licence)
 Si mon CM a plus d'un an, je déclare avoir lu et rempli le questionnaire de santé annuel (confidentiel-formulaire envoyé par la ffta)
Faire noter sur certificat médical « apte à la pratique du tir à l'arc y compris en compétition » (certificat de moins de 3 ans)

Si licence UNSS (sport scolaire) ou FFSU (sport universitaire) : Scolaire : Universitaire :
 N° licence UNSS : ou N° licence FFSU :

	Poussin (nés après le 01/01/2010)	Benjamin/Minime/Cadet (nés entre le 1/1/03 et le 31/12/2009)	Junior (nés entre le 1/1/00 et le 31/12/2002)	Adulte (nés avant le 31/12/1999)
Licence 2019/2020(*1)	30 €	42 € UNSS/FFSU : 20 €	42 € UNSS/FFSU : 20 €	69 € UNSS/FFSU : 20 €
Cotisation annuelle(*2)	125 €	125 €	135 €	142 €
Mise à disposition d'un arc pour l'année	(25€)	(25€)	(25€)	(50€)
Equipement personnel (*3)	(30€)	(30€)	(30€)	(30€)
Total : € € € €

Pour les jeunes possesseurs d'une carte « Pass région » valable pour la saison, réduction de 30€ : N°Pass :
 Il est indispensable de la présenter au moment de l'inscription.

Règlement par : chèque espèces
Signature :
 Montant total

(1*) Conventionnement sport adapté et handisport : 20 €. Conventionnement UNSS/FFSU : avoir obligatoirement un N° de licence
 (*2) pour le 2^{ème} adhérent d'un même foyer fiscal cotisation= 90% de la cotisation normale, à partir du 3^{ème} adhérent 70%.
 (*3) 5 flèches personnelles et un repose arc sont fournis aux débutants la première année d'adhésion.